

RÉTRIBUTIONS - CONVENTION COLLECTIVE TUEJ-APASQ

En vigueur jusqu'au 30 juin 2021, à moins qu'une nouvelle entente soit négociée d'ici là

Cachets minimums

Décors	2 884,57 \$
Costumes	2 884,57 \$
Éclairages	1 905,37 \$
Son	1 905,37 \$

Redevances minimums - dès la 1^{re} représentation pour un minimum de 10 représentations

Décors	23,47 \$
Costumes	23,47 \$
Éclairages	19,39 \$
Son	19,39 \$

Déductions et contribution sur cachet pour tous les contrats

Cotisation syndicale	4% déduction
CSAS part concepteur	2% déduction
CSAS part producteur	13,0% contribution

Déduction sur redevances pour tous les contrats

Cotisation syndicale	4% déduction
----------------------	--------------

Pour les concepteurs non membres de l'APASQ

Permis de travail	5%
-------------------	----

Pour tous les détails, référez-vous à la convention collective TUEJ-APASQ